

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep François-Xavier-Garneau

Décembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Cégep François-Xavier-Garneau a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme, révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et remis à la Commission le 25 mars 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 15 et 16 mai 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège, le comité d'auto-évaluation, de nombreux professeurs, des membres du comité de programme et des aides pédagogiques individuels (API); il est dommage qu'il n'ait pu rencontrer qu'une étudiante. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans l'offre de formation et le projet éducatif du Collège. Il évoque ensuite les conditions dans lesquelles l'auto-évaluation a été réalisée par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de MM. Jean-Paul Bernard, professeur d'Histoire, UQAM; Jean-Marc Montagne, professeur d'histoire, Collège Lionel-Groulx; André Normandeau, vice-doyen à l'enseignement, Université de Sherbrooke; Roger Payette, professeur d'administration, Cégep Joliette-De Lanaudière. M. Jacques L'Écuyer, président de la CEEC, présidait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.

Description du programme

Le Cégep François-Xavier-Garneau, localisé dans l'agglomération de Québec, offre seize programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) : quatre en formation pré-universitaire, dont le programme en *Sciences humaines*, et douze en formation technique. De tous ses programmes de DEC, celui en *Sciences humaines* est le plus fréquenté à l'enseignement ordinaire : ainsi, à la session d'automne 1994, avec 1886³ étudiants sur un total de 5666, il représentait 33,3 % de l'effectif étudiant.

Le comité de programme de *Sciences humaines* a reformulé les objectifs déterminés par le Ministère pour le programme. Cette reformulation s'est accompagnée de l'ajout d'un objectif : «Sensibiliser aux problèmes d'éthique de la recherche».

Trois profils sont proposés à l'étudiant : Universel, International (avec ou sans stage) et Administration. Le profil International «s'inscrit dans la foulée d'une pratique multiforme de plus d'une dizaine d'années dans le domaine de l'interculturel et de l'international». Jusqu'à présent, les stages ont eu lieu à Haïti, au Honduras, en Jamaïque, en France et au Maroc. Pour chacun des trois profils, un cours différent constitue le sixième cours du tronc commun : *Individu et société* pour le profil Universel, *L'espèce humaine et son évolution* pour le profil International et *L'entreprise* pour le profil Administration.

L'étudiant doit choisir des cours dans six disciplines des Sciences humaines et peut prendre un maximum de trois cours dans une même discipline. Ces règles institutionnelles de choix de cours sont destinées à permettre «l'apport qualitatif d'un grand nombre de disciplines des Sciences humaines».

Le profil Universel est le plus populaire, avec 1346 étudiants sur 1886 à la session d'automne 1994, soit 71,4 % de l'effectif du programme; à la même session, venaient ensuite le profil International avec 333 étudiants (17,7 %), puis le profil Administration avec 206 étudiants (10,9 %). En outre, de la mise sur pied du programme révisé (session d'automne 1991) à la session d'automne 1994, les nouvelles inscriptions ont augmenté dans le profil Universel (+ 59,3 %) et surtout dans le profil International (+ 144,4 %), mais ont diminué dans le troisième (- 22,1 %).

3. En fait, 1886 étudiants étaient inscrits dans le programme révisé de 1991 et un étudiant était encore inscrit dans l'ancien programme.

L'équipe professorale responsable des cours de la formation spécifique dans le programme de *Sciences humaines* comptait, en 1994-1995, 75 personnes dont 52 avec le statut de permanent à temps complet. Ces professeurs étaient regroupés dans cinq départements : Géographie-Histoire-Civilisations, Mathématiques, Psychologie, Sciences administratives et Sciences sociales.

Le programme s'inscrit dans le projet éducatif du Collège, intitulé *Une formation pour la vie*. Ce projet, en voie d'achèvement, est conçu comme un canevas permettant «l'établissement d'une liste complète d'objectifs de formation» pour tous les programmes. Il contient «les compétences et sous-compétences intellectuelles et les habiletés d'étude retenues comme importantes dans tous [les] programmes», au pré-universitaire comme au technique. «En continuité et en complémentarité avec ces derniers éléments, il inclut aussi les objectifs de formation intellectuelle particuliers à chaque programme de même que ces compétences techniques, interpersonnelles et personnelles et ces éléments de connaissance qui justifient les programmes dans leur existence comme entité propre».

Évaluation du programme

Le processus d'auto-évaluation

Le déroulement de l'auto-évaluation a été entravé, au Cégep François-Xavier-Garneau, «en raison de circonstances liées à une période de négociation de la convention collective des enseignants». En particulier, le comité d'évaluation a suspendu toute activité durant la majeure partie de la session d'automne 1995 et les professeurs ont peu collaboré. C'est en grande partie pour cette raison que le rapport d'évaluation reste incomplet sur certains sujets et ne cerne pas toujours avec précision les forces, les faiblesses et les actions envisagées pour remédier à ces dernières.

La Commission déplore le fait que les professeurs aient peu participé au processus d'auto-évaluation; nul doute que leur participation eût permis d'enrichir le rapport et de dégager plus clairement des voies d'amélioration. La visite s'est toutefois déroulée dans un climat de transparence et de cordialité. Elle a permis de constater que les professeurs ont à coeur d'offrir un programme de haute qualité. Il y a donc lieu de croire qu'ils sauront compléter le travail d'évaluation.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions, des invitations et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Conformément au projet éducatif du Collège, *Une formation pour la vie*, le Comité de programme de *Sciences Humaines* a précisé les objectifs du programme. Il a d'abord procédé à une reformulation des objectifs définis par le Ministère. L'un des 17 objectifs ainsi obtenus constitue, tel que déjà signalé, un ajout par rapport aux objectifs ministériels. En fait, le rapport d'auto-évaluation explique que cet objectif – «Sensibiliser aux problèmes d'éthique de la recherche» – «énonce de façon

explicite [...] une intention probablement implicite dans le contexte des objectifs 2.2 et 2.3 [...] qui traitent de la démarche scientifique ou des étapes de la recherche scientifique». Le Comité de programme a également précisé les habiletés professionnelles et les attitudes que le programme se propose de développer. Tous ces éléments ont été regroupés dans un court document de présentation du DEC en *Sciences humaines* qui est remis aux étudiants au début de la 1^{re} session. La Commission prend acte de ce travail qui a donné lieu à une réflexion en profondeur sur les objectifs du programme et permis d'adapter les objectifs ministériels aux préoccupations locales.

Toutefois, selon la Commission, cette réflexion n'a pas été suffisamment poussée à propos de l'objectif ministériel relatif à la compréhension, en langue seconde, de «l'essentiel des textes portant sur les Sciences humaines». Le Collège indique qu'il n'a pas été repris dans les objectifs du programme, parce que c'est «par l'entremise [du cours d'anglais] de la formation générale propre» que cet objectif 3.3 «est poursuivi et réalisé au plan local». Pour sa part, la Commission estime qu'une plus grande attention devrait être apportée à cet objectif étant donné la grande utilité, pour ne pas dire la nécessité, de la capacité de lire l'anglais pour la réussite des études universitaires. Les professeurs responsables des cours de la formation spécifique, particulièrement des cours du tronc commun, devraient s'efforcer de contribuer à développer cette habileté. La Commission invite donc le Collège à intégrer explicitement l'objectif ministériel 3.3 aux objectifs institutionnels du programme de *Sciences humaines*.

Au Cégep François-Xavier-Garneau, le programme de *Sciences humaines* offre des cours dans les dix disciplines du «bloc ministériel». L'étudiant doit choisir des cours dans six de ces disciplines, peut prendre un maximum de trois cours dans une même discipline et il lui est suggéré de ne pas prendre deux cours de la même discipline pendant la même session. Quatre disciplines sont imposées : trois par le tronc commun ministériel et une autre par le cours choisi par le Collège pour chaque profil. Les sélections possibles pour les deux autres disciplines et pour les cours au choix, ainsi que les modalités de ces sélections, varient notablement d'un profil à l'autre.

Selon la Commission, dans le profil Universel, les choix de cours de 1^{re} année interviennent trop tôt, avant même la fin du secondaire, et la sélection de la 5^e et de la 6^e disciplines est possible avant que l'étudiant ne dispose de suffisamment d'information pour agir en toute connaissance de cause. En outre, d'après les informations obtenues par le comité visiteur, les conditions dans lesquelles les étudiants sont placés pour effectuer leurs choix de cours ne permettent pas aux aides pédagogiques individuels (API) de leur apporter tout le support nécessaire. Enfin, une telle situation porte d'autant plus à conséquence que le profil Universel est celui qui regroupe les étudiants dont les cotes finales

au secondaire (CFI) et les cotes d'aspiration scolaire (ASP)⁴ sont les plus faibles et qui, par conséquent, sont les moins préparés pour les choix proposés. Il est possible que le 4^e profil dont le Collège envisage l'ouverture à la session d'automne 1996 contribue à atténuer l'ampleur du problème, parce qu'il offrirait moins de choix de cours que le profil Universel⁵. En effet, en raison de son orientation en Culture et communications (ou Communications et culture), ce profil devrait intéresser une partie de la clientèle cible du profil Universel. Quoi qu'il en soit, la situation devrait être corrigée dans ce dernier profil.

La Commission recommande donc au Collège de revoir le logigramme du profil Universel de telle sorte que les choix de cours n'interviennent pas lors de la 1^{re} session, voire de la 1^{re} année.

Les cours du tronc commun sont conçus en fonction d'une approche programme. Le travail du comité de programme et de ses sous-comités, notamment de ceux responsables des cours transdisciplinaires et des cours (disciplinaires) d'entrée, est digne de mention à cet égard. Le point est fait régulièrement durant l'année sur chacun de ces cours, sur l'harmonisation des enseignements dans les nombreux groupes-cours correspondants et sur l'intégration des différents cours au programme; des améliorations sont constamment apportées sur ces éléments et sur d'autres. Les résultats sont particulièrement probants dans le cas du cours d'*Économie globale* : d'un groupe à l'autre (20 à la session d'automne 1994 et 14 à celle d'hiver 1995), les plans de cours sont communs, le manuel obligatoire est le même, les examens, sans être identiques, comportent une question commune, destinée à mesurer le degré d'intégration des aspects essentiels du cours, et sont corrigés en fonction d'un barème basé sur la même pondération. Par ailleurs, les cours du tronc commun contribuent de façon satisfaisante à l'atteinte des objectifs du programme, exception faite de l'objectif 3.3 ainsi que cela a déjà été souligné.

La progressivité des apprentissages est garantie par une règle définie par le comité de programme. Les quatre cours disciplinaires du tronc commun sont considérés comme des cours d'introduction aux disciplines correspondantes et, conséquemment, doivent avoir été réussis par l'étudiant avant que celui-ci puisse suivre d'autres cours dans ces disciplines. Il est toutefois dommage que, ainsi que cela

-
4. La cote d'aspirations scolaires vise à évaluer, chez l'étudiant, l'intérêt pour les études universitaires et la volonté d'obtenir un diplôme universitaire.
 5. Simultanément, l'appellation du profil Universel sera changée pour celle, jugée plus valorisante, de Découverte des réalités humaines.

a été expliqué au comité visiteur, des considérations d'ordre administratif ne permettent pas toujours l'application de cette règle. La Commission invite le Collège à veiller au respect de cette règle.

À l'intérieur des profils International et Administration, la séquence établie par le Collège et le nombre limité de cours au choix permettent une progressivité dans la complexité des apprentissages. Il n'en va pas de même dans le profil Universel en raison, particulièrement, du grand nombre de cours au choix. Quelques mesures simples devraient pouvoir corriger la situation, par exemple la définition de cours d'introduction pour chacune des disciplines qui peuvent être retenues comme 5^e et 6^e disciplines. Par conséquent, la Commission **suggère** au Collège de mieux assurer la progressivité des apprentissages dans le profil Universel.

Le rapport d'auto-évaluation contient peu de données sur la quantité de travail exigée des étudiants et sur sa répartition durant le programme. En outre, la visite d'évaluation n'a pas permis de recueillir le point de vue des étudiants sur cette question, pas plus d'ailleurs que sur les autres, pour la raison donnée au début du présent document. En revanche, elle a permis de constater que dans les deux cours de méthodologie du tronc commun et dans le cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines*, les professeurs recueillaient systématiquement l'appréciation des étudiants et disposaient, par conséquent, de l'information nécessaire pour réajuster, au besoin, leurs exigences en matière de quantité et de répartition du travail. En fait, cet aspect du programme ne semble pas poser de problème particulier, ni dans ces trois cours ni dans les autres, d'après les résultats d'un questionnaire administré aux finissants du programme en 1995 et annexé au rapport d'auto-évaluation⁶. En réponse à l'une des questions de cette enquête, 83,1 % des répondants estiment adéquate la quantité de travail exigée dans la majorité des cas.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

La question des méthodes pédagogiques est peu documentée dans le rapport d'auto-évaluation. Les informations additionnelles recueillies lors de la visite d'évaluation ont néanmoins montré à la

6. Sur les 456 finissants rejoints, 371 ont rempli le questionnaire, ce qui donne un taux de réponse intéressant de 81,4 %.

Commission que les méthodes pédagogiques utilisées étaient adaptées aux principaux objectifs des cours et aux caractéristiques des étudiants. En particulier, elles sont apparues plus dynamiques et variées que ne le laissait supposer le rapport transmis par le Collège.

Deux améliorations sont toutefois possibles en ce qui a trait aux méthodes pédagogiques. Le rapport du Collège explique que, depuis la session d'automne 1994, «il est devenu difficile, voire impossible, de maintenir» la mesure selon laquelle, à l'intérieur de chaque profil, les étudiants de 1^{re} session sont inscrits dans le même groupe pour au moins deux cours. La Commission est consciente des difficultés qu'entraîne le respect d'une telle mesure, mais considère que ses inconvénients sont largement compensés par ses avantages, dont ceux-ci : facilitation de l'intégration au collégial, développement d'un sentiment d'appartenance au profil et au programme. La Commission **suggère** donc au Collège d'intensifier ses efforts pour la constitution de groupes stables et homogènes dans le programme. Par ailleurs, dans le questionnaire administré aux finissants, ces derniers étaient invités à exprimer leur avis sur le degré de contribution du programme au développement de certaines habiletés et attitudes. La Commission a noté les taux de satisfaction relativement faibles – aux alentours de 60 % – enregistrés au chapitre du développement de la confiance en soi ainsi que de la créativité et de l'imagination. La confiance en soi et la créativité figurent pourtant, sur le document de présentation du programme remis aux étudiants, parmi les attitudes que se propose de faire acquérir ce programme. La Commission invite le Collège à mieux tenir compte du développement de ces attitudes dans le choix des méthodes pédagogiques.

Le nombre et la variété des mesures de dépistage, de conseil, de soutien et de suivi offertes par le Collège et par le programme témoignent clairement de la volonté de placer les étudiants dans les meilleures conditions possibles de réussite. Entre autres mesures, la Commission a noté avec beaucoup d'intérêt les centres d'aide mis sur pied pour bon nombre des disciplines participant au programme. Elle a aussi pris bonne note de la session d'accueil et d'intégration mise en place par le Collège en 1994-1995. L'étudiant qui s'y inscrit a le choix entre trois volets : Aide à la réussite, Orientation et Mixte (combinaison des deux précédents). Le Collège se demande si la baisse des nouvelles inscriptions dans son programme de *Sciences humaines* enregistrée à la session d'automne 1994 ne serait pas une conséquence de l'ouverture de la session d'accueil et d'intégration. Il pense qu'un certain nombre d'étudiants, «dont l'orientation scolaire ou vocationnelle n'est pas suffisamment consolidée, ont tendance à se diriger vers cette session d'accueil et d'intégration alors qu'ils s'inscrivaient en *Sciences humaines* avant».

Les mesures d'encadrement pourraient malgré tout gagner en efficacité sous deux aspects. En premier lieu, la Commission abonde dans le sens du Collège lorsqu'il annonce, au titre des «actions envisagées», le renforcement «de la concertation entre les différents intervenants dans le programme [...] dans la mise en oeuvre de stratégies et de moyens pour soutenir la réussite des élèves». De fait, la Commission a constaté que les API n'étaient pas représentés au comité de programme ou, encore, que les contacts étaient peu fréquents entre les professeurs, les API et le Service du développement de la pédagogie et des programmes d'études. La Commission **suggère** donc au Collège de développer la concertation entre les professeurs, les API et le Service du développement de la pédagogie et des programmes d'études. En second lieu, la Commission partage le point de vue du Collège, qui, après avoir reconnu, à propos des mesures d'encadrement, que «l'on déplore parfois que [...] ceux qui en ont le plus besoin en fassent le moins bon usage», ajoute qu'«il faudrait poursuivre les efforts pour faire en sorte que ces différentes mesures répondent de mieux en mieux aux besoins de la clientèle». La Commission encourage donc le Collège à poursuivre ses efforts et elle lui **suggère** de les faire porter en priorité sur les étudiants dits à risque afin de tout mettre en oeuvre pour qu'ils profitent des nombreuses mesures d'encadrement disponibles.

L'enquête réalisée auprès des finissants du programme en 1995 comportait une question sur la disponibilité des professeurs en dehors des heures de cours : elle a été jugée satisfaisante par 91,3 % des répondants. Les centres d'aide dont il a été fait mention plus haut contribuent efficacement, selon la Commission, à faire profiter les étudiants de cette disponibilité.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

L'effectif de l'équipe professorale est suffisant, les qualifications des membres de cette équipe s'avèrent adéquates et leurs compétences, convenablement diversifiées. En outre, les professeurs rencontrés se sont montrés très motivés et il est apparu évident que plusieurs investissaient beaucoup de leur temps dans la bonne marche du programme. L'organisation de stages dans le profil International est par ailleurs le signe d'un esprit d'initiative de bon aloi. Les règles de répartition des tâches d'enseignement présentent un inconvénient en ce qui concerne les cours de méthodologie (*Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* et *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines*) et aussi, semble-t-il, de *Méthodes quantitatives en Sciences*

humaines. Elles y génèrent un taux de rotation élevé, situation qui peut avoir des répercussions négatives sur la qualité de l'enseignement. Cela prêche d'autant plus à conséquence que les cours en question sont particulièrement importants pour la poursuite des études. La Commission **suggère** au Collège de prendre les mesures appropriées pour assurer davantage de continuité dans l'attribution des cours de méthodologie et, s'il y a lieu, de méthodes quantitatives.

Les professeurs sont actifs en matière de perfectionnement, tant disciplinaire que pédagogique. La visite d'évaluation a même permis de prendre connaissance d'activités de perfectionnement non créditées et non mentionnées dans le rapport d'auto-évaluation, telles que l'organisation à l'interne de séminaires de formation pour l'offre des cours méthodologiques.

Le Cégep François-Xavier-Garneau a mis au point un projet cadre d'évaluation des enseignants en 1993-1994. Les professeurs de l'un des départements participant au programme de *Sciences humaines* ont ainsi été évalués sur une base expérimentale. De façon générale, sans être opposés au principe de l'évaluation, les professeurs du programme émettent quelques réserves sur les modalités utilisées. Ces difficultés semblent sur le point d'être surmontées et le Collège devrait bientôt se doter d'une politique officielle d'évaluation des enseignants. La Commission en prend bonne note; elle **suggère** au Collège de développer l'évaluation des enseignements en mettant l'accent sur les retombées positives de ce type d'opération, et de mettre en lien sa politique d'évaluation des professeurs avec une politique de perfectionnement et de valorisation du personnel de cette catégorie.

Les locaux et l'équipement mis à la disposition des départements participant au programme sont tout à fait satisfaisants dans l'ensemble. Par ailleurs, le Collège est saisi d'un projet d'implantation de laboratoire en Sciences humaines et il en examine la pertinence et la faisabilité. Il s'agit là d'un excellent projet, selon la Commission, en raison surtout du sentiment d'appartenance au programme que ce local permettrait de consolider et des contacts entre professeurs de disciplines différentes qu'il facilitera. Aussi, la Commission invite-t-elle le Collège à donner une suite favorable à ce projet.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La Commission est en mesure d'affirmer que, de manière générale, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) est respectée dans les cours du tronc commun et dans le cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines*⁷. Il en est ainsi, en particulier, pour la pondération des examens et l'évaluation du français écrit. Par ailleurs, l'une des réponses des finissants au questionnaire qui leur a été adressé en 1995 montre que 94 % des répondants estimaient que les activités d'évaluation respectaient ce qui avait été annoncé dans les plans de cours.

La Commission a analysé de manière approfondie les modes et instruments d'évaluation utilisés pour les cours d'*Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* et d'*Économie globale*. Dans le cas du cours d'économie, l'usage du plan de cours commun est déjà établi. Les objectifs attribués au cours reprennent intégralement ceux du Ministère. Les évaluations vérifient adéquatement les objectifs visés et sont conformes aux normes collégiales. En dernier lieu, la Commission a noté la supériorité, quant à la forme, de l'un des instruments d'évaluation fournis en ce sens qu'il recourait davantage aux questions à développement. Le jugement est plus nuancé dans le cas du cours d'*Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines*. Une partie seulement des professeurs se servent de plans de cours communs. Les objectifs ministériels assignés au cours ont été enrichis. Les plans de cours fournissent aux étudiants toutes les indications nécessaires. Quant aux trois batteries d'évaluation transmises, il a été impossible de déterminer auquel des quatre plans de cours fournis elles se rapportaient. Cela dit, deux sont adéquates mais la troisième est apparue moins complète.

Les taux de réussite dans le cours d'*Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* sont élevés, presque toujours au-dessus de 90 %. Dans les quatre autres cours du tronc commun ministériel, ils sont moins satisfaisants, du moins durant la période couverte par les statistiques fournies, soit de 1991-1992 à 1994-1995. Ils vont en décroissant dans ces quatre cours, si l'on considère les sessions d'automne. La situation est particulièrement préoccupante dans le cours d'*Économie globale* : les taux ont été inférieurs à 60 % pour les sessions d'automne 1993 et 1994. La cause de ces résultats décevants a été trouvée dans le cas du cours d'*Histoire de la civilisation occidentale*, le correctif approprié a été apporté et les taux se sont mis à remonter à la session d'automne 1995. En fait, la décision de baser ce cours sur un manuel plutôt que sur des notes de cours avait donné lieu à une augmentation de la matière couverte sans que cela ne soit compensé par une réduction de l'ampleur des travaux demandés aux étudiants. Quant aux causes des faibles taux

7. Au Cégep François-Xavier-Garneau, c'est au Service du développement de la pédagogie et des programmes d'études (SDPPE) qu'incombe la responsabilité de veiller au respect de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

de réussite enregistrés dans les trois autres cours du tronc commun, les professeurs ne les connaissent pas de façon précise, même s'ils soupçonnent le grand nombre d'heures consacrées à du travail rémunéré d'être l'une d'entre elles. Pour sa part, la Commission se demande si une autre cause plausible ne serait pas la concentration de ces trois cours dans une même session (la 2^e). Quoi qu'il en soit, la Commission invite le Collège à examiner la question des faibles taux de réussite dans certains cours, à en identifier les causes et à appliquer les mesures correctives qui s'imposent.

Les taux de diplomation observés dans le programme, au terme de la durée prescrite (2 ans), pour les cohortes de 1991 et de 1992 sont faibles : respectivement 23 % et 24 % d'après les statistiques du Service régional d'admission de Québec (SRAQ), et 22 % et 23 % d'après celles du système des données sur le cheminement scolaire (CHESCO). Ces taux se situent en-dessous de la moyenne calculée pour l'ensemble des établissements appartenant au SRAQ (respectivement 31 % et 30 %), et de la moyenne calculée par CHESCO (respectivement 28 % et 24 %) pour tous les établissements offrant le programme⁸. Le Collège est préoccupé par cette réalité et l'a identifiée, en conclusion finale de son rapport, comme l'un des principaux points qu'il se propose d'améliorer. Il est d'ailleurs possible que les taux de diplomation dans le programme de *Sciences humaines* aient déjà commencé à remonter sous l'effet de la session d'accueil et d'intégration introduite à la session d'automne 1995. La Commission **suggère** donc au Collège d'analyser les raisons des faibles taux de diplomation enregistrés dans le programme, de trouver des mesures correctives, de les appliquer puis d'en mesurer les effets.

Au Cégep François-Xavier-Garneau, une activité d'intégration est réalisée par les étudiants du programme depuis la session d'hiver 1992. Elle prend la forme du cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines* (DIASH) depuis la session d'automne 1993. Ce cours est dispensé à la 4^e session et les six cours du tronc commun sont considérés par le Collège comme des préalables. L'activité d'intégration débouche sur un projet personnel qui «doit intégrer les perspectives de plusieurs disciplines (trois ou quatre) et les mettre en relation les unes avec les autres»; ce projet fait l'objet d'une présentation orale. D'après les résultats du questionnaire auprès des finissants de 1995, le cours DIASH est, avec le cours de *Méthodes quantitatives en Sciences humaines*, l'un des cours dont les étudiants apprécient le moins le contenu⁹. Ainsi, des progrès restent encore à accomplir, les professeurs le reconnaissent eux-mêmes. Mais la Commission tient à ajouter que

8. Les taux pris en considération sont ceux des cohortes A, c'est-à-dire regroupant les étudiants provenant directement du secondaire.

9. En revanche, en ce qui concerne la «qualité de l'enseignement», le cours DIASH bénéficie d'un taux d'appréciation beaucoup plus favorable.

le Collège n'a pas tout à bâtir dans ce domaine et qu'il peut déjà s'appuyer sur l'expérience appréciable qu'il a déjà lui-même accumulée.

Le rapport du Collège indique que les étudiants du programme ont obtenu un taux de réussite de 64 % au test ministériel de français de mars 1994, soit 2 % de plus que la moyenne réseau. Le rapport ne contient en revanche pas de données sur le cheminement des diplômés au sortir du programme. La Commission est consciente des difficultés particulières que peut présenter la collecte de ces données dans la région de Québec. Le suivi des diplômés – sous la forme de relances auprès des diplômés eux-mêmes et, si possible, sous celle d'enquêtes auprès des principales universités d'accueil – s'avère pourtant un instrument de première importance pour s'assurer que les objectifs assignés au programme ont été atteints et pour savoir, au besoin, dans quelle(s) direction(s) il importe de rectifier le tir. Cela revêt une importance encore plus grande dans le cas du programme de *Sciences humaines*, dont l'on se propose de rehausser le niveau. La Commission *suggère* donc au Collège de procéder, sur une base régulière, à des études de suivi des diplômés de son programme de *Sciences humaines*.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Le comité de programme de *Sciences humaines*, constitué en 1989, a été le premier comité de programme mis sur pied au Cégep François-Xavier-Garneau. D'abord coordonné par un conseiller pédagogique, il est placé, depuis 1994-1995, sous la responsabilité d'un professeur qui agit comme responsable de programme (RP). Il comprend un ou deux représentants de chacune des disciplines engagées dans le programme. Il délègue une partie de ses responsabilités à plusieurs petits comités ou sous-comités. Ainsi en 1994-1995, les 16 comités suivants relevaient du comité de programme : 6 comités pour les cours du tronc commun, 3 comités pour les cours méthodologiques, un comité d'allocation des tâches, un comité de l'épreuve synthèse, un comité d'évaluation du programme et 4 comités *ad hoc*. Tous ces comités et, tout spécialement, le comité de programme, se réunissent très souvent : en 1994-1995, par exemple, le comité de programme a tenu 29 réunions et les 6 comités des cours du tronc commun se sont réunis de 5 à 9 fois. Les travaux à l'actif de ces comités sont nombreux, mais l'accent principal est nettement mis sur le développement de l'approche programme. Entre autres résultats, un symposium en Sciences humaines a été organisé en 1992, un

document vidéo faisant la promotion du programme a été produit en 1993, une journée pédagogique a été consacrée au programme en 1995, un document présentant les objectifs du programme a été préparé à l'intention des étudiants de 1^e année, du soutien pédagogique a été proposé aux professeurs oeuvrant dans les cours de la formation spécifique, et du travail d'harmonisation et d'intégration a été effectué dans les cours du tronc commun.

Il est évident que tout ce travail ne peut s'accomplir que grâce à la généreuse participation de plusieurs professeurs. La Commission tient à le souligner. Le rapport d'auto-évaluation explique toutefois que le nombre des professeurs, des disciplines et des départements concernés, le nombre des comités mis sur pied, la complexité de la structure et du fonctionnement du programme pouvaient entraîner une «certaine lourdeur [...] dans le fonctionnement» et expliquer que «les débats sont souvent longs». La Commission craint, quant à elle, que de telles conditions de travail n'aient un effet démotivant à la longue. Elle invite donc le Collège à voir si une certaine simplification des structures ne pourrait pas contribuer à une amélioration de l'efficacité des travaux du comité de programme et de ses sous-comités ainsi qu'à un allègement de la tâche incombant à chaque participant.

Enfin, la Commission estime qu'un certain nombre des points à améliorer qui ont été soulignés dans différentes sections du présent rapport – principalement : encadrement au moment des choix de cours, caractère compartimenté des interventions des professeurs et des API, taux de roulement relativement important chez les titulaires des cours méthodologiques, absence de relances auprès des diplômés – sont autant d'indications qu'un effort supplémentaire devrait être consenti pour la prise en compte de l'intérêt des étudiants comme facteur de gestion. La Commission **suggère** donc au Collège de développer une approche moins fragmentée, plus globale, davantage centrée sur la prise en charge de l'étudiant dans le cadre de son programme de *Sciences humaines*.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) du Cégep François-Xavier-Garneau est un programme de qualité. Un effort intéressant de réflexion sur les objectifs du programme a été accompli et a donné lieu à la confection d'un fascicule de présentation de ce programme pour les étudiants. Le Collège a su se doter d'instruments efficaces pour le développement de l'approche programme, avec un comité de programme très actif et secondé par de nombreux sous-comités. Les résultats déjà atteints sont prometteurs, particulièrement pour les cours du tronc commun. Les nombreuses séances de travail tenues par ce comité et ses sous-comités n'ont été rendues possibles que grâce à la grande disponibilité de plusieurs professeurs. Les professeurs sont par ailleurs actifs en matière de perfectionnement et accessibles pour les étudiants en dehors des heures de cours, notamment par le moyen des centres d'aide dont sont pourvues la plupart des disciplines participant au programme. Une autre mesure d'encadrement est la bienvenue : la session d'accueil ouverte depuis le trimestre d'automne 1994. En bref, l'engagement des professeurs, leurs compétences et la qualité de la mise en oeuvre locale du programme sont à souligner.

La Commission a cependant constaté que, sur certains points, le programme devrait être amélioré. C'est pourquoi elle a recommandé au Collège de :

- *revoir le logigramme du profil Universel de telle sorte que les choix de cours n'interviennent pas lors de la 1^{re} session, voire de la 1^{re} année, afin de permettre aux étudiants d'effectuer des choix plus éclairés ultérieurement.*

En plus de cette recommandation, la Commission a suggéré au Collège d'améliorer la progressivité des apprentissages dans le profil Universel, d'intensifier ses efforts pour la constitution de groupes stables et homogènes dans le programme, de développer la concertation entre les professeurs, les API et le Service du développement de la pédagogie et des programmes d'études, de faire en sorte que les étudiants dits à risque profitent des nombreuses mesures d'encadrement disponibles, d'assurer davantage de continuité dans l'attribution des cours de méthodologie et, s'il y a lieu, de méthodes quantitatives, de développer l'évaluation des enseignements, de remédier aux faibles taux de diplomation enregistrés dans le programme, de procéder régulièrement à des études de suivi des diplômés de son programme de *Sciences humaines* et de développer une approche moins fragmentée, plus globale, davantage centrée sur la prise en charge de l'étudiant dans le cadre de son programme de *Sciences humaines*.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège s'est dit globalement d'accord avec les conclusions de la Commission. Il lui a également expliqué qu'il n'en était «pas encore à l'étape de formuler un plan d'action précis pour donner suite au rapport» de la Commission, mais qu'il était en mesure d'indiquer quelques gestes déjà posés, ou envisagés, pour répondre à sa recommandation ainsi qu'à certaines de ses suggestions et invitations.

Ainsi, en réponse à la recommandation de la Commission, une nouvelle grille de cours est en voie d'élaboration pour le profil Découverte des réalités humaines, appellation actuelle du profil Universel. Cette grille sera en vigueur en 1997-1998 et elle ne comportera plus de choix de cours pour la 1^{re} session, sinon pour la 1^{re} année.

Par ailleurs, en réponse à la suggestion sur le développement de la concertation entre les professeurs, les API et le Service du développement de la pédagogie et des programmes d'études (SDPPE), le coordonnateur du SDPPE participe aux réunions du comité de programme en *Sciences humaines*. En outre, la possibilité de la participation des API aux travaux des comités de programme, à l'échelle du Collège, est actuellement examinée. Dans la ligne des suggestions relatives à la réussite des étudiants, le Collège procède, entre autres, à la mise sur pied d'une «table institutionnelle de concertation en matière de réussite scolaire». En réponse à l'invitation faite au critère de la gestion, «le comité de programme de *Sciences humaines* a créé un sous-comité chargé d'élaborer des propositions sur les modalités d'organisation du comité de programme lui-même ainsi que des modes de fonctionnement susceptibles de remédier à certaines difficultés que sa structure actuelle peut occasionner».

La Commission est convaincue que les mesures ainsi amorcées devraient permettre de bonifier le programme. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur ses réalisations en réponse à la recommandation qui lui est adressée.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président